

REGLES DE DEONTOLOGIE*

Second Stage Pharma

Patients

Respecter le secret professionnel.

Professionnels de santé

Décliner son identité, sa fonction et son entreprise.

Respecter la loi RGPD dans les courriers, mails ou appels téléphoniques, et toujours informer les professionnels de santé de leurs droits concernant leurs données personnelles.

S'assurer que toute restitution reste professionnelle et factuelle sans jugement de valeur.

Ne pas proposer ou remettre aux Professionnels de Santé de cadeaux en nature ou en espèces et ne pas répondre à d'éventuelles sollicitations dans ce domaine.

Spécialités promues

Délivrer une information médicale et scientifique claire, objective et véhiculant le bon usage des spécialités promues.

Assurance maladie

Présenter les indications remboursables et indiquer celles qui ne le sont pas. De manière générale, présenter objectivement les conditions de remboursement.

Présenter les divers conditionnements au regard de leur coût pour l'Assurance Maladie et notamment, pour les traitements chroniques, les conditionnements les mieux adaptés au patient et les plus économiques, ceci notamment envers les praticiens dont les prescriptions sont destinées à être exécutées en ville.

Mon entreprise

Informers le Pharmacien Responsable sans délai de toute conversation ou information relative à un cas de pharmacovigilance, de réclamation qualité ou d'usage non conforme, pour une des spécialités promues par mon entreprise.

Entreprises concurrentes

Respecter les entreprises concurrentes et ne pas les dénigrer.

De même, ne pas dénigrer et présenter de façon factuelle les spécialités concurrentes.

*Issues de la Charte de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments
Octobre 2014 et du Référentiel de certification 2017